



Date et lieu : 17h30 le 07/12/20 au Yacht Club

Etaient présents : Bulent Gulay, Emmanuel Demanez, Erwan Lenormand, Sebastien Culetto, Nicolas Maslach, Valérie Leroy, Cyrille Philippe, Philippe Jourdain, Sam Winn

Certains documents devant être signés pour l'association Metimer et CNSM, les membres du CA des deux associations ont été convoqués aujourd'hui. Le nombre de personnes ayant répondu présent étant de 14, la réunion a été déplacée au Yacht Club de Marigot. Cependant, les routes étant saturées, tout le monde n'a pas pu se rendre à la réunion.

1) Signature des documents

- Les délibérations des dirigeants pour le crédit mutuel devront être signées par le Président et le Trésorier des associations Metimer et CNSM.
- Les statuts précédemment signés comportaient une erreur de date, il faut donc les résigner avant de les déposer en Préfecture.
- Pour le dispositif DAPA, une demande de subvention CAF pourrait être demandée pour assurer le transport, et pour cela les membres doivent signer une autorisation de demande de subvention.
- Pour le dispositif DAPA, une autorisation de passer des conventions entre le CNSM et les prestataires du projet doit être signée.

Les personnes présentes concernées ont pu signer les documents, et les coordinatrices partiront à la rencontre des personnes absentes lors de la réunion.

2) Compte rendu de la réunion du 3 décembre à la Préfecture

Le lundi 01 décembre, Metimer a réuni les professionnels loueurs de bateaux (Dream Yacht Charter et Sunsail&Moorings) qui ne savaient pas s'ils pourront travailler avec les touristes étrangers cette saison. Lors d'une saison « classique », ce sont environ 850 charters soit 7000 à 8000 personnes que les loueurs accueillent dans leurs bateaux. Cette année, ils espèrent pouvoir réaliser 10% de ces chiffres. Sans visibilité, les réservations s'annulent les unes derrière les autres.

Les loueurs ont pris connaissance de la convention tripartite entre la Préfecture, l'ARS et les hébergeurs et l'ont étudié lors de la réunion Metimer lundi. La convention paraît tout à fait adaptable pour les loueurs de bateaux. Il s'agit de garantir les modalités d'accueil des touristes internationaux, avec la réalisation d'un test antigénique lorsque le test PCR qui à permis de passer à Juliana est supérieur à 72h. Seules les modalités d'application de l'isolement sont à mettre en place par les loueurs, et un rendez-vous devra être pris avec l'EPSM pour définir une zone à cet effet.

Une réunion a été demandée par Metimer et organisée par la Préfecture le jeudi 04 décembre. Les services de la Préfecture ont accueilli favorablement cette demande, mais ils doivent avoir l'accord du Préfet pour que l'on puisse travailler dans ce sens.

En signant les annexes de la convention, les personnes s'engageront à rester dans les eaux françaises. La plus part des îles aux alentours ne sont toujours pas ouvertes et l'arrêté du 26 octobre ne permet pas de rentrer dans les eaux françaises après avoir touché un port non européen ou non réputé sanitaire sûr. Les bateaux pourront profiter des eaux de Saint-Martin, notamment des îlets de la Réserve Naturelle, et de Saint-Barthélemy.

Les professionnels sont donc dans l'attente d'un retour de la Préfecture, afin de travailler sur une convention tripartite entre la Préfecture, l'ARS et les loueurs.

3) Gestion des associations

Il est important de rappeler que le CNSM a été créé en aout 2018 dans le but de monter un Club de Voile. Or, aucun terrain n'a été trouvé depuis. L'association a été en sommeil plus de deux ans, et le projet DAPA permet de la mettre en action. Ainsi, si un terrain est trouvé pour nous permettre de monter une école de voile d'ici peu, l'association sera en mesure de faire des demandes de subventions, même au niveau européen.

Ces dernières années, Metimer s'est beaucoup investi dans la sensibilisation des jeunes grâce à ces évènements, qui permettent également de faire tourner l'association. Le CNSM pourra reprendre ces évènements, et ainsi permettre à Metimer de se focaliser uniquement sur le soutien aux professionnels de la mer, de part son rôle de lobbying.

Les membres demandent une gestion plus transparente de Metimer et du CNSM. Ainsi, des réunions en visio seront faites plus régulièrement pour tenir informés les membres et des points sur le budget seront réalisés régulièrement.

Pour le matériel qui avait été acquis par Metimer, soit 10 open bic, 5 paddle et 2 kayaks, il a été voté lors de la précédente AG qu'ils pouvaient être vendus car ils ne servaient pas au club. Les 10 Open Bic ont été prêtés à l'état neuf aux clubs de voile de Friar's Bay et WindAdventures et une proposition a été faite pour leur rachat. Le club de voile de Friar's Bay a proposé de racheter les 10 open Bic à 8000euros, au lieu de 12650€ neufs. Une remise sera donc appliquée au Club de Voile de Friar's Bay, pour que les enfants continuent de naviguer sur ces bateaux.

A noter que la gérante de Island Water World a présenté sa démission du Conseil d'administration mais reste membre de Metimer.

Fin de la réunion à 20h.